

FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE

PROCEDURE DE MUTATION 2016/2017

I – Licenciés non classés

1- **Le licencié** doit être à jour de cotisation auprès du club qu'il souhaite quitter.

2 - **Le licencié** doit envoyer au Président du club qu'il désire quitter une demande de mutation en recommandé avec accusé de réception, entre le **1^{er} juin et le 1^{er} octobre** (formulaire n° 1 ou n° 1 bis). La date du dépôt de l'envoi recommandé fait foi.

3 - **Le club d'accueil** doit faire connaître, le plus tôt possible, sa décision d'accepter le licencié et envoyer à son comité régional ainsi qu'au comité régional du club quitté l'imprimé demande de mutation (formulaire n° 3).

Les licenciés ayant au plus six ans révolus au jour de leur demande de mutation sont exemptés des points 2 et 3 ainsi que les licenciés n'ayant participé à aucune compétition ou ayant uniquement participé à une ou plusieurs compétitions relevant au plus du niveau fédéral au cours des 12 derniers mois précédents la demande de mutation.

II - Licenciés classés (inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, catégories Espoirs, Jeune, Senior, Elite)

→ **Le licencié** doit être à jour de cotisation auprès du club qu'il désire quitter et en règle avec ses obligations contractuelles.

→ **Le licencié** doit envoyer au Président du club qu'il désire quitter une demande de mutation en recommandé avec accusé de réception, entre le **1^{er} juin et le 1^{er} octobre** (formulaire n° 2 ou 2 bis). La date du dépôt de l'envoi recommandé fait foi.

→ **Le club d'accueil** doit faire connaître, le plus tôt possible, sa décision d'accepter le licencié et envoyer l'imprimé « demande de mutation – club d'accueil » (formulaire n° 3) :

- à son comité régional ;
- au comité régional du club quitté ;
- à la Commission Nationale des Mutations, accompagné du règlement des droits de mutation à la Fédération Française de Gymnastique, conformément au barème établi par le Comité Directeur.

Catégorie	Droits de mutation
Catégorie Espoir	Prix de la licence* X 4 soit 84€
Catégorie Jeune	Prix de la licence X 10 soit 210€
Catégorie Senior	Prix de la licence X 20 soit 420€
Catégorie Elite	Prix de la licence X 50 soit 1050€

* Prix de la licence de la saison en cours. Pour 2016/2017 : 21 €

III – Mutation hors délai (après le 1er octobre)

Une mutation peut être demandée après le 1^{er} octobre uniquement pour les licenciés non classés sur les listes de haut niveau. La procédure est identique à celle décrite ci-dessus. Cependant, le Comité Régional du club d'accueil reste souverain dans l'appréciation du motif de la demande (qui doit rester exceptionnel), permettant d'autoriser ou de refuser la mutation.

Attention : les gymnastes classés sur les listes de haut niveau ne peuvent pas solliciter une mutation au-delà du **1^{er} octobre**.